

Proposition du Conseil administratif du 1^{er} février 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 270 000 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier, des machines de nettoyage et de bureau, ainsi que des équipements métier de la Ville de Genève (12^e plan d'achat de mobilier (PAM) pour 2024-2029).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le plan d'achat de mobilier (PAM) est le principal processus de planification financière du renouvellement et de l'évolution du mobilier, des machines et équipements métier de l'administration municipale.

Exposé des motifs

Compte tenu du ralentissement de l'activité en période Covid, la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a consolidé les 12^e et 13^e PAM prévus. L'enveloppe financière disponible est donc de 4 320 000 francs (2 × 2 160 000 francs), montant inscrit au plan financier d'investissement (PFI), qui permet de mieux répondre aux besoins des départements de l'administration municipale recensés en 2023.

Durant le mois d'avril 2023, la CMAI a approché tou-te-s les administrateurs et les administratrices des départements en vue du recensement des demandes de biens mobiliers, machines et équipements métier pour leurs services, pour la période de 2024 à 2029.

En été 2023, l'ensemble de ces demandes ont été transmises à la CMAI qui s'est chargée de les vérifier, les analyser et d'en consolider les valeurs. Le chiffre global arrondi, après quelques remaniements, s'élève à 4 270 000 francs.

Estimation des coûts

Le détail des montants prévisionnels alloués par département et par nature de biens est le suivant:

12° PAM	Secrétariat général	Finances, environnement et logement	Aménagement, constructions et mobilité	Culture et transition numérique	Sécurité et sport	Cohésion sociale et solidarité	Totaux
Mobilier	64 935	133 601	122 482	659 207	429 217	241 713	1 651 155
Machines de bureau et de nettoyage	-	259 460	-	15 345	151 638	21 966	448 409
Equipements métier	24 591	547 988	-	1 255 511	334 747	7 528	2 170 365
Totaux	89 526	941 049	122 482	1 930 063	915 602	271 207	4 269 929
Total arrondi							4 270 000

S'agissant des équipements métier et des machines de nettoyage retenus dans ce plan, différentes priorisations ont été définies par les administrateurs et les administratrices concerné-e-s dans chaque département. Sur cette base ont été planifiés les différents éléments qui seront acquis dans le cadre de ce crédit.

En ce qui concerne le renouvellement et l'évolution du mobilier de l'administration, l'ergonomie a été prise en compte par la planification de l'acquisition de postes de travail dits «assis-debout» notamment, et le remplacement des chaises datant de plus de dix ans, ainsi que divers déménagements de services prévus.

Projet de 12^e PAM

Description des objets

Cette enveloppe globale est gérée par la CMAI au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Au fur et à mesure de leurs besoins, les services de l'ensemble de la Ville transmettent leurs demandes à cette dernière, et c'est elle qui se charge de passer commande auprès des adjudicataires des marchés, précédemment sélectionnés en respectant la réglementation sur la passation des marchés publics.

Mobilier administratif, mobilier pour le public et mobilier industriel

1 651 155 francs

Ce montant est destiné au renouvellement et à l'acquisition de mobilier pour les services de l'administration (corps de bureau, lampes, chaises, armoires, étagères, bibliothèques, présentoirs, tables), de mobilier pour l'accueil du public (fauteuils, tables de cafétéria, bibliothèques, présentoirs) ainsi que de mobilier industriel pour la sécurité et le stockage (meubles à plans, systèmes de rangement, armoires anti-feu).

Machines de nettoyage et machines de bureau

448 409 francs

Ce montant est destiné au renouvellement et à l'acquisition de machines de nettoyage et machines de bureau (auto-laveuses, aspirateurs dorsaux, nettoyeurs haute pression, destructeurs de documents).

Equipements métier

2 170 365 francs

Ce montant est destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements métier, répondant aux spécialités techniques ou scientifiques des services de l'administration municipale (défibrillateurs, pompes de transvasement, gerbeurs électriques, souffleuses à feuilles, tondeuses poussées, conteneurs à déchets).

Délai de réalisation

Pour les biens mobiliers, machines et équipements métier, le délai d'acquisition court sur la période 2024-2029.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) (2024-2035)

Le 12^e et le 13^e PAM figurent au 19^e PFI en qualité de projets actifs sous références N° 111.047.14 et N° 111.047.15 et, dans le cadre des circonstances particulières décrites, ils ont été fusionnés, ce qui donne un budget total de 4 320 000 francs.

Budget de fonctionnement

Ce crédit n'entraînera aucune augmentation du budget ordinaire de fonctionnement, le différentiel d'utilisation de consommables pour le remplacement d'équipements métier étant négligeable et dans la plupart des cas favorable à l'administration (équipements moins consommateurs d'énergie par exemple).

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75%, est établie sur la base d'un amortissement au moyen de 8 annuités et se montera à 576 600 francs.

Transition écologique et cohésion sociale

La CMAI prend en considération les trois piliers du développement durable.

Pilier social: intégration des exigences et des critères sociaux dans le choix des fournisseurs. Il s'agit de s'assurer que les fournisseurs respectent les prescriptions légales en matière de droit du travail et de lutter contre des phénomènes tels que le travail au noir, la sous-enchère salariale et les discriminations.

Pilier environnemental: intégration des exigences et des critères environnementaux dans le choix des fournitures, biens et prestations que la CMAI acquiert. Ces exigences et critères sont choisis en fonction de la nature du bien ou de la prestation, sans péjorer les qualités et les fonctionnalités recherchées.

Pilier économique: cet axe reflète le souci constant de l'utilisation parcimonieuse des deniers publics et la volonté que les achats effectués respectent «la clause du besoin». Il s'agit donc d'intégrer des critères économiques de manière à pouvoir opérer des choix pérennes, présentant les meilleurs rapports qualité/prix. Par ailleurs, la Ville évalue les opportunités de collaboration avec d'autres communes ou collectivités dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les fondamentaux de sa politique d'achat et préservent son autonomie.

Service gestionnaire et bénéficiaire

La CMAI au DFEL est le service gestionnaire de ces crédits. Les services bénéficiaires sont tous les services de l'administration.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: 12° PAM

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Mobilier	1 651 155	38,7%
Machines de nettoyage et de bureau	448 409	10,5%
Equipements métier	2 170 365	50,8%
Coût total du projet TTC	4 270 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024	250 000		250 000
2025	1 000 000		1 000 000
2026	1 000 000		1 000 000
2027	1 000 000		1 000 000
2028	750 000		750 000
2029	270 000		270 000
			0
Totaux	4 270 000	0	4 270 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	576 600	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	576 600	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 576 600

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 270 000 francs, destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier administratif, pour le public et industriel, ainsi que les machines de nettoyage et de bureau et les équipements métier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le mobilier administratif, les machines de nettoyage et de bureau ainsi que les équipements métier totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.